

Plan académique de formation:

un droit à faire respecter

page 6

Le droit à formation continue est une revendication fondamentale du SNES car elle conditionne la qualité du service public d'éducation.

C'est pourquoi lors de la présentation du PAF au CTPA du 1er juillet, nous sommes intervenus en direction du Recteur pour exprimer les critiques suivantes:

1) Un manque de transparence et de dialogue persistant dans l'élaboration du PAF

La réunion préparatoire avec la DAFPEN, tardive, s'est révélée purement fictive puisque le PAF était déjà complètement finalisé. L'examen du PAF en CTPA s'est fait alors que la première période d'inscription était close.

Chaque année, nous relayons avec insistance les critiques des collègues envers le PAF: trop centré sur les attentes ministérielles et pas assez sur certaines formations de type universitaire ou traitant de questions didactiques précises.

Le Recteur s'est engagé à améliorer la procédure de concertation avec des réunions bien en amont dont une au 1er trimestre pour faire un état des lieux (inscriptions par ex)

2) Un manque d'attractivité préoccupant

Le bilan fait par la DAFPEN elle-même montre qu'en moyenne à peine la moitié des enseignants suivent une formation et dans certaines disciplines la situation est bien en deçà: Philo, Anglais, Lettres, Histoire-géo...

Ces chiffres incluent les stages à publics désignés par les Inspections (qui sont donc obligatoires) et les stages d'établissement.

Pour nous, les causes de cette désaffection sont à rechercher dans les difficultés grandissantes d'exercice du métier ou les pressions (voire les refus) qu'au local peuvent exercer certains chefs d'établissement. Elles tiennent aussi au contenu du PAF qui ne répond pas aux attentes réelles de la profession. Pèsent aussi les moyens en formateurs, gravement amputés dans l'académie et la localisation lointaine des stages sans possibilité de

remboursement de frais.

Enfin, les néotitulaires bénéficient dans le cadre du dispositif d'accompagnement à l'entrée dans le métier d'une formation dans le cadre du PAF. Nous avons dénoncé l'escroquerie que cela représente pour les T2 pour lesquels c'est la seule modalité d'accompagnement retenue sous la forme d'une inscription prioritaire sans aucun allègement de service (qui était pourtant un engagement du Recteur). Nous avons insisté pour que cela ne se traduise pas par une exclusion des collègues plus anciens des stages de formation et pour que les moyens nécessaires soient débloqués pour satisfaire l'ensemble des demandes. Le Rectorat s'est engagé sur ce point.

Une enquête sera disponible sur notre site pour faire le point et nous aider à intervenir sur cet enjeu majeur qu'est la formation continue.

Marie-Damienne Odent

La rentrée 2009 dans les CIO

D'année en année, du fait de la baisse drastique du nombre de postes offerts au concours de COPsy, de plus en plus de CIO sont concernés par des manques de personnel, que ce soit le non remplacement des départs à la retraite, les temps partiels non compensés, des postes vacants ou des congés non remplacés. Dans l'Académie de Versailles, il reste très peu de TZR, dont les conditions de travail se dégradent du fait de l'élargissement de la zone de remplacement à l'Académie.

Les élus du personnel ont insisté et poursuivent leurs interventions auprès du rectorat pour que des contractuels soient embauchés rapidement pour compenser tous les manques et

permettre aux équipes de CIO de travailler décemment et offrir un service de qualité au public. D'autant que le public est nombreux, cette période de rentrée étant marquée par la réception des élèves sans solution de formation pour leur apporter conseils et aide à l'affectation, et l'accueil des jeunes arrivant de l'étranger pour leur orientation scolaire. Les conseillers reprennent également leur travail dans les établissements scolaires.

Restons vigilants face aux nouveautés : les appels à projet de M. Hirsch ont conduit le recteur de l'Académie de Créteil à envisager la création d'un nouveau corps, intermédiaire entre les COPsy et les CPE, prenant en charge l'ensemble des activités des Copsy en établissement. Ces derniers seraient

«externalisés», pour devenir des psychologues experts !! Autre exemple, la généralisation des plate-formes téléphoniques pour répondre aux questions des jeunes sur leur orientation, mais uniquement en termes d'information, serait une dénaturation de notre métier.

Un stage syndical COPsy et DCIO est organisé au SNES académique le 10 décembre. Au programme: notre avenir individuel et collectif, la gestion des carrières: promotion, évaluation... Pensez à faire votre demande d'autorisation d'absence au moins un mois à l'avance auprès du Recteur, sous couvert du DCIO, et à vous inscrire au stage. Des informations pratiques suivront prochainement.